LES TRAVAILLEURS DE L'HÔTEL REVENDIQUENT UNE REPRÉSENTATION SYNDICALE

Débrayage au Sheraton Club-des-Pins

Après le licenciement d'un employé, le personnel de l'hôtel Sheraton d'Alger a observé, hier, dans la matinée, un arrêt de travail.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Tout a commencé il y a une semaine lorsque le personnel de l'hôtel Sheraton d'Alger a présenté une plateforme de revendications à la direction exigeant une réunion avec le DG pour discuter des problèmes socioprofessionnels des travailleurs.

Comme unique réponse, les travailleurs ont appris le licenciement de leur porte-parole, ces derniers ont aussitôt improvisé un arrêt de travail.

Ils étaient, pas moins de 300 employés à se rassembler, hier, dans la matinée à l'entrée de l'hôtel qui, toutefois, continuait de fonctionner avec un service minimum.

«Nous avons saisi la direction il y a une semaine pour la tenue d'une réunion et débattre des préoccupations des travailleurs dont la création d'un syndicat et l'arrêt des licenciements abusifs. Ironie du sort, c'est moi qui a été convoqué ce matin par la direction qui m'a présenté ma lettre de licenciement», dira le porte-parole des contestataires.

Selon ce dernier, depuis l'ouverture de l'hôtel en 1999, le personnel demeure sans représentation syndicale, alors que l'exploitation des travailleurs, à l'exemple des heures supplémentaires qui ne sont ni rémunérées ni récupérées, est devenue chose banale. Vers 11h, le responsable de la section UGTA de Chéraga est arrivé sur les lieux pour discuter avec les grévistes qui, en sa présence, ont désigné cinq délégués qui devaient se réunir dans l'après-midi avec la direction.

Photo : Samir Sid

Une première pour ce 5 étoiles.

Interrogé, l'adjoint du DG du Sheraton d'Alger, Christian Palacin, affirme de son côté que la direction a été effectivement saisie par les travailleurs et que leurs revendications étaient à l'étude par la direction, mais le personnel s'est impatienté et les a surpris par ce mouvement de protestation.

Quant à l'employé licencié hier matin, ce responsable explique que ce dernier a commis une infraction au règlement intérieur qui interdit tout rassemblement à l'intérieur de l'hôtel et les arrêts de travail concertés.

Sur la question de savoir pourquoi cet employé a été le seul à être licencié parmi tous les autres grévistes, l'adjoint du DG a préféré ne pas donner de réponse.

M. M.

POUR CAUSE DE GRÈVE DES ANESTHÉSISTES

Reports en série des interventions chirurgicales

Les blocs opératoires des différents CHU fonctionnent au ralenti. La grève des anesthésistes a eu pour conséquence un report massif des interventions chirurgicales. En débrayage depuis le 7 juin dernier, ils réclament un statut qui prenne en charge les spécificités de leurs fonctions.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le Collectif des auxiliaires médicaux anesthésistes d'Algérie, à l'origine de l'appel à la grève, maintient la pression.

Les anesthésistes continuent de réclamer un statut qui protège la corporation. Seul le service minimum est assuré au niveau des CHU.

Beaucoup de personnes hospitalisées et programmées pour une intervention chirurgicale ont appris qu'elles ne pouvaient finalement la subir en raison du débrayage des anesthésistes.

Trente-cinq wilayas sur les quarante-huit de l'ensemble du territoire national ont répondu à l'appel du Collectif des auxiliaires médicaux anesthésistes d'Algérie. Non représentés par un syndicat qui porte leurs revendications qu'ils qualifient de spécifiques, les anesthésistes se sont regroupés derrière leur collectif qui s'insurge contre la non-promulgation de leur statut que le ministère dit pourtant avoir finalisé.

A travers ce dernier, les anesthésistes espèrent une plus grande protection juridique dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils considèrent que de par leur métier, ils sont exposés aux poursuites judiciaires en cas d'erreur et espèrent que les droits et devoirs de l'anesthésiste seront clairement définis dans un statut particulier et non plus laissé à l'appréciation des uns et des autres. Leur mouvement a quasiment paralysé plusieurs services. Une situation aggravée par la grève des résidents et qui rallonge les délais d'attente des malades ayant besoin d'interventions chirurgicales.

Ulcérés par l'indifférence affichée par le département d'Ould Abbès, les anesthésistes avaient, dimanche dernier, observé un sit-in devant le ministère de la Santé pour dire leur détermination à faire aboutir leurs revendications. Invités à dialoguer avec le directeur des ressources humaines du ministère de la Santé, ils ont décliné l'offre expliquant ne pas vouloir entamer de négociations avec un cadre aux prérogatives limitées.

Ils restent, disent-ils, disposés à dialoguer de manière sérieuse et attendent un signe de la part de leur tutelle tout en restant mobilisés.

N. I.

ANNABA

Fin de la grève à Gesi-Bat

Un protocole d'accord est intervenu dans la soirée de lundi entre l'employeur et les travailleurs de Gesi-Bat Annaba, en grève générale et illimitée depuis une dizaine de jours.

Cet accord a été obtenu suite à une réunion qui a regroupé, au siège de la direction générale du Groupe des entreprises de promotion et de la construction (Grepco), le P-dg de ce groupe, des représentants de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et des travailleurs de Gesi-Bat, relevant du groupe Grepco. Aux termes de cet accord, il a été décidé la permanisation de 50% des travailleurs sous contrat à durée déterminée (CDD), à partir de juillet 2011, alors que l'autre moitié le sera en janvier 2012.

L'accord porte également sur la réintégration des travailleurs licenciés par le P-dg de Gesi-Bat, l'augmentation des salaires à travers l'application de la convention collective la plus avantageuse de l'entreprise et du groupe, l'harmonisation des salaires pour mettre fin aux disparités existantes. Le régime indemnitaire pour les travailleurs de Gesi-Bat pôle Annaba sera négocié entre la direction générale et le futur partenaire social qui sortira des élections syndicales, prévues dans les plus brefs délais.

Finalement, tout est rentré dans l'ordre dans cette importante entreprise de construction dont les responsables du groupe Grepco — il a hérité de cette entreprise, il y a à peine deux mois, du groupe Sider — n'ont ménagé aucun effort pour arriver à cet accord.

A. Bouacha

La grève se poursuit à l'Ianor

Les travailleurs de l'Institut algérien de normalisation (Ianor) sont en grève générale, «jusqu'à la satisfaction de leurs revendications ».

C'est ce qui est écrit dans un communiqué rendu public par le conseil syndical affilié à l'UGTA. Selon la même source, la «reconduction de cette grève fait suite «au refus de l'employeur de donner une suite favorable aux revendications des travailleurs à savoir l'alignement des salaires avec le SNMG, l'augmentation des salaires, l'application de la convention collective et le versement des cotisations des œuvres sociales».

«Au moment où le collectif des travailleurs s'attendait de voir l'employeur proposer une issue honorable au conflit à la hauteur de la notoriété et de la réputation de l'Ianor, ce dernier n'a pas trouvé mieux que de recourir à des méthodes répressives, allant jusqu'à intimider les travailleurs, voire menacer de fermer l'Institut et ester en justice le syndicat», lit-on dans le même document.

A. B.

INSÉRÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE PROFESSIONNELLE

Une centaine de jeunes demandent leur intégration

L'entreprise Sonatrach-Aval-Oran a mis fin aux contrats d'insertion d'une centaine de jeunes diplômés placés dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP). Les concernés crient à «l'injustice» et demandent leur intégration.

Une centaine de jeunes diplômés placés dans l'entreprise Sonatrach-Aval- Oran dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle ont été remerciés au terme de leur contrat d'une année.

«Une injustice» selon les concernés qui rappellent que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale a modifié en mars dernier le décret exécutif n°08-126 du 19 avril 2008 relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle exigeant l'intégration des bénéficiaires de ce dispositif dans leurs postes.

Après plusieurs sit-in au niveau de l'entreprise pour demander l'application de cette note ou le prolongement de la période d'insertion par la formule de contrat de travail aidé en vain, les concernés ont observé, hier, un sit-in devant le ministère du Travail.

Le département de Tayeb Louh qui a reçu une délégation a rejeté la balle dans le camp du ministère de l'Energie et des Mines. L'un des protestataires a rapporté que le responsable du ministère du Travail les a orientés vers le département de Youcef Yousfi, puisque «l'entreprise en question dépend de son département».

Ce dernier, a indiqué M. Djelloul, l'un des jeunes diplômés, a promis une solution au problème.

S. A.